

ARIF, rapport annuel
2024



SOMMAIRE

L'ARIF EN CHIFFRES	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU	5
COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DU SECRÉTARIAT	6



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Créée à Genève le 15 mars 1999, l'ARIF est une association privée, sans but lucratif, délégataire de tâches publiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Rue de Rive 8
Case postale 3178
1211 Genève 3
Tél.: (+41) 22 310 07 35
Fax: (+41) 22 310 07 39
info@arif.ch
www.arif.ch

Organisme d'autorégulation (OAR) agréé par la FINMA, l'ARIF assure le respect par ses membres de la Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA). Ouverte à tout intermédiaire financier quelle que soit sa profession, l'ARIF est un OAR pluri-disciplinaire.

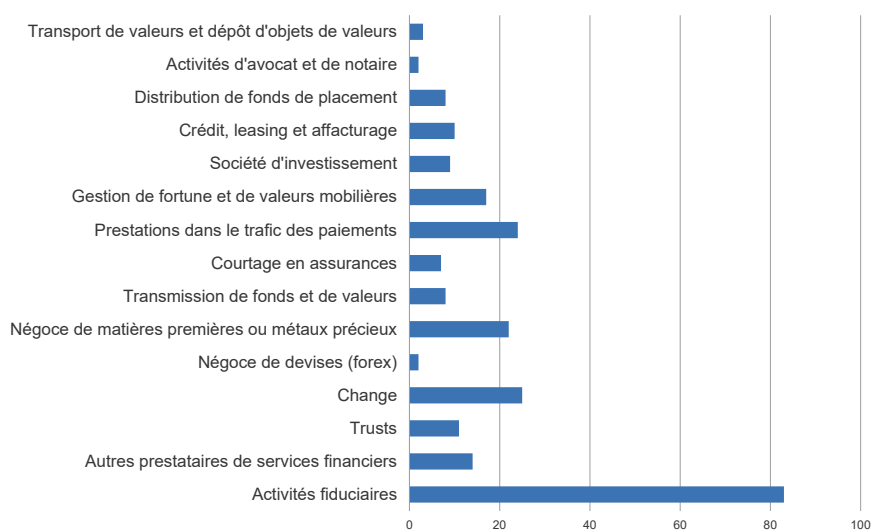
En complément de son activité de surveillance LBA, l'ARIF est désormais agréée par la FINMA comme Registre des Conseillers à la clientèle depuis le 15 septembre 2020.

Au 31.12.2024

Total de **259** membres affiliés

Total de **1234** conseillers enregistrés

Répartition des affiliés selon leur activité prépondérante (2024)



36 sociétés d'audit agréées

16 séminaires de formations LBA et LSFIn/LEFin organisés (base et continue)

1194 personnes formées

15 sanctions prononcées

29 visites

12 enquêtes

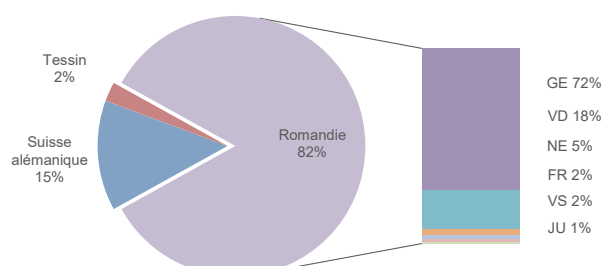
3 diagnostics préalables

24 nouveaux affiliés durant l'exercice

66 démissionnaires (dont 39 autorisés)

2 radiations

Répartition des affiliés par régions et cantons



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association

Le message que je vous adressais l'an dernier, relevait avec plaisir la bonne entente régnant entre nous toutes et tous, autorité de surveillance, membres intermédiaires financiers affiliés, comité et secrétariat de l'association (chacun conscient d'œuvrer selon ses moyens et son rôle au maintien de notre bien utile autorégulation), et se terminait par ces mots : pourvu que cela dure !

Eh bien, j'ai sincèrement l'impression que tel fut encore le cas en 2024, et j'espère que vous partagez ce sentiment. En tous les cas, soyez assurés que nous faisons tout notre possible pour que cela perdure. Je n'entends pas faire ici de l'angélisme, ni minimiser façon Coué les écueils qui jalonnent nécessairement ça et là notre parcours annuel, mais il ne me paraît pas non plus indispensable de chercher des problèmes là où il n'y en a pas. La réalité nous suffit !

Alors, comment s'est déroulé notre exercice 2024 ? Après l'introduction que vous venez de lire, vous comprendrez qu'il m'est difficile d'être original. Les années se suivent et, une fois digéré le grand chambardement lié à l'introduction de la nouvelle législation financière LSFIn/LEFin, elles se ressemblent quand même passablement.

Au Comité, n'ignorant pas les difficultés auxquelles vous êtes quotidiennement confrontés, nous nous efforçons de ne pas en "rajouter", mais nous nous devons aussi de faire appliquer tant les règles de l'intermédiation financière que les décisions et recommandations de l'autorité (étant noté incidemment, il faut bien l'avouer, que ces dernières sont bien souvent tout à fait pertinentes).

A titre exemplatif, notre concept de surveillance dut l'an dernier (et ce ne fut pas la première fois) être complété et amélioré, tant à raison de nos propres constatations qu'à la demande expresse de la FINMA, cela afin de "coller" davantage à l'évolution des diverses composantes de vos métiers d'intermédiation aussi bien qu'à l'émergence de nouvelles typologies de risques découlant de modèles d'affaires originaux. Sont en particulier dans le viseur de l'autorité les VASP et autres schémas Fintech à tendance "kaléidoscopique". Le développement de pratiques multiples, variées et mouvantes au fil du temps induit une complexité accrue des processus d'admission, puis la nécessité d'une surveillance plus rapprochée et plus approfondie.

Dans le même ordre d'idées (si l'on peut dire), l'audit annuel 2024 de la FINMA a porté sur le transfert d'argent ("money transfer"), un autre domaine d'activité sensible dont l'autorité craint qu'il puisse servir des causes peu avouables (bien que sans doute très minoritaires). Nous avons le sentiment que l'autorité fut satisfaite de ses constatations chez nous, mais nous n'avons pas encore reçu son rapport et, bien sûr, la perfection n'existe pas.

Sur un plan plus interne, nous avons pris la décision de numériser l'intégralité de nos dossiers, de sorte qu'actuellement la gestion électronique (GED) mise en place facilite grandement tant les interactions au sein du secrétariat que les échanges avec vous.

Enfin, la refonte de la loi sur la protection des données (LPD) nous a amenés à devoir élaborer la nouvelle documentation ad hoc requise, et à nous doter d'un DPO ("Data protection officer").

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association

1. Comité

Tout au long de l'année, à intervalles réguliers (soit environ une fois par trimestre), l'ensemble des problématiques, qu'elles soient de grande ou de moindre importance, qui parsèment la vie de l'association, sont posées sur la table de votre Comité. Celui-ci, dont le rôle d'organe exécutif est de s'assurer que l'ARIF s'acquitte en tout temps et en tous points de sa mission avec diligence et célérité, aborde avec la plus grande liberté de pensée et d'action tous les sujets dont il est saisi (ou dont il se saisit lui-même), et débat en profondeur de l'adéquation des tâches entreprises et du bienfondé des solutions proposées, avant de prendre les décisions qui s'imposent.

Membres du Comité (y.c. les membres du Bureau ci-après au ch. 2) :

Elio Barzilay	Julien Blanc
Mark Brendow	Guy Girod
André Mange	Sylvain Matthey-Junod
Jean-Marc Schwenter	Olivia Selvi



Me Raphaël Treuillaud
Vice-président de
l'Association

2. Bureau du Comité

En préparation des séances du Comité, ou pour mettre à exécution les décisions qui y furent prises, ou encore plus généralement pour faire harmonieusement "tourner la boutique", le Bureau – comprenant les président(e)s de chaque Commission avec le président de l'ARIF (et incluant le directeur) – tient séance quasiment chaque mois selon les nécessités, ou tous les deux mois, en mettant à l'ordre du jour tout ce qui mérite d'être discuté et tranché (ou porté devant le Comité) dans tous les domaines. Bien que recevant tous les procès-verbaux (de même que tous les autres membres de Comité d'ailleurs), les président(e)s de Commissions ont ainsi l'opportunité de faire rapport et de s'échanger plus spontanément des informations sur le travail quotidien de leurs commissions respectives, et le Bureau en tant que tel le droit et le devoir, essentiels, de coordonner les activités.

Membres du Bureau :

Guy Châtelain	Président
Raphaël Treuillaud	Vice-président et Président de la Commission de surveillance
Géraldine Badel Poitras	Présidente de la Commission d'admission
Stéphanie Hodara	Présidente de la Commission de formation et information
Philippe Perles	Président de la Commission de gestion
Alain Saint-Sulpice	Directeur



Me Géraldine Badel
Poitras
Présidente de la Commission d'admission

3. Commission d'admission

La Commission d'admission s'est réunie à 15 reprises, dont 4 fois en séances extraordinaires pour traiter les demandes d'affiliation adressées au Secrétariat. Cet exercice a vu l'acceptation de 24 candidats, le traitement express de 5 demandes d'affiliation, le refus de 2 demandes d'affiliations et la conduite de 3 diagnostics préalables. Du côté des auditeurs, elle n'a pas agréé de nouvelles sociétés d'audit en revanche elle a agréé 4 nouveaux auditeurs responsables.

La Commission a amélioré l'efficacité de son processus de traitement des candidatures, elle a modifié la Directive 1 (demande d'affiliation) pour une meilleure analyse des risques inhérents que présentent certains modèles d'affaires, notamment FinTech-VASP, domaine dans lequel elle a renforcé ses compétences et son processus d'admission en recourant à des experts reconnus.

4. Commission de gestion

Sur l'exercice 2024, la Commission a connu un changement de Présidence avec l'arrivée de Monsieur Philippe Perles (à partir du 28.05), en remplacement de Me Andreas Fabjan que nous remercions vivement pour sa grande contribution pendant toutes ces années à l'ARIF et plus précisément à la Commission de Gestion.

Cette dernière s'est donc réunie à 6 reprises pour mener à bien l'ensemble de ses travaux.

Comme à l'accoutumée et conformément à sa mission, elle a veillé à la saine gestion des ressources de l'Association, notamment en procédant au recrutement d'une nouvelle gestionnaire de surveillance, ainsi qu'en aillant recours à un conseiller pour le développement de l'offre de formation. Elle a également procédé au suivi des débiteurs et du plan comptable, établi les comptes de l'exercice écoulé et élaboré le budget pour le prochain exercice.

Concernant le projet, initié en 2023, de mise en place d'un système de GED (gestion électronique des documents) au sein du Secrétariat, la Commission a finalisé ses travaux, ainsi que le travail de numérisation des archives. Elle a également accompagné le Bureau dans ses travaux de catégorisation et de nouvelle tarification pour les membres non-assujettis (MNA).

La Commission a ainsi poursuivi, et poursuivra, avec constance ses efforts visant à améliorer l'efficacité de l'organisation et la limitation de ses charges.



M. Philippe Perles
Président de la Commission de gestion

5. Commission de surveillance

La Commission de surveillance a tenu 6 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. En plus des nombreuses séances de travail individuel par les officiers traitants pour le suivi des dossiers, 29 visites ont été réalisées auprès de membres et 12 enquêtes diligentées. Outre l'adaptation des directives aux modifications légales, et la préparation des documents électroniques pour l'audit LBA, la Commission a aussi examiné 13 communications faites au MIROS par des membres. La Commission a prononcé 15 sanctions disciplinaires, dont 4 avertissements, 8 amendes pécuniaires et 3 exclusions. Enfin, 2 membres ont été radiés pour cause de fusion, de liquidation ou de déshérence. Dans ses travaux de réglementation, la Commission a procédé à la poursuite de l'implémentation de la surveillance orientée sur les risques, avec une attention particulière aux VASP et aux modèles d'affaires FinTech, pour lesquels une nouvelle directive est en préparation, et à l'amélioration des processus en coordination avec la Commission d'admission.



Me Raphaël Treuillaud
Président de la Commission de surveillance

6. Commission de formation et information

La Commission s'est réunie à 8 reprises. Elle a organisé 16 formations de base et continues, soit 9 formations LBA, 2 formations LSFIn pour les Conseillers (disponibles depuis en format E-learning), 1 formation pour les auditeurs et 4 formations réglementaires et professionnelles en faveur des Gérants de fortune et des Trustees, dans trois langues différentes (Fr/En/De), à Genève, Lausanne et Zürich. Ces formations, pour la plupart certifiées SAQ, ont notamment permis aux participants d'être sensibilisés sur tous les aspects de la conformité légale et réglementaire en matière LBA, LSFIn et LEFin, ainsi qu'aux nouvelles technologies financières (FinTech, VASP) et d'autres sujets d'actualité (sanctions, procédures pénales). Une attention particulière a été portée aux activités de Money Transfer avec la création d'un concept de formation spécifique. Plusieurs formations ont été organisées en format e-learning ou hybride pour répondre aux besoins de l'ensemble de la place financière. Par ailleurs, nos formations LSFIn en ligne ont permis aux conseillers à la clientèle enregistrés auprès d'un Registre de suivre les formations requises par cette loi.



Me Stéphanie Hodara
Présidente de la Commission de formation et information



M. André Mange
Président de la
Commission
d'enregistrement

7. Commission d'enregistrement

Comme en 2023, la Commission d'enregistrement, a fonctionné en 2024 avec 3 membres du Comité, dont l'un a limité son rôle opérationnel au sein de la commission tout en continuant à apporter son appui à celle-ci pour tous les problèmes organisationnels et juridiques. Pour la gestion quotidienne des enregistrements, la commission s'est appuyée sur le travail de 2 gestionnaires et d'une comptable, membres du Secrétariat de l'ARIF ainsi que du Directeur. La Commission a tenu 11 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. Ces séances, tenues en visioconférence pour des raisons d'efficacité, ont permis de valider formellement, à un rythme mensuel, l'enregistrement des conseillers à la clientèle, qui avaient été préalablement acceptés par voie circulaire au fur et à mesure de leur traitement. L'exercice 2024 a montré une stabilisation du nombre des nouvelles inscriptions, qui se chiffrent à 239, dont à déduire 87 radiations intervenues pendant l'exercice. Le différentiel positif net est ainsi ramené à 146 nouvelles inscriptions pour 2024 portant à 1234 le nombre des conseillers inscrits au 31.12.2024. Le pourcentage des conseillers inscrits domiciliés en Suisse est de 71.3% et le nombre des prestataires de services financiers pour lesquels le conseiller travaille s'élève à 423, dont 83% sont domiciliés en Suisse. Le nombre des renouvellements enregistrés en 2024 s'élève pour sa part à 408.

Les travaux de la commission ont fait l'objet d'une coordination avec les deux autres registres lors d'une séance en visioconférence ainsi qu'à divers échanges de point de vue par messagerie.



M. Alain Saint-Sulpice
Directeur

8. Direction et Secrétariat

Durant toute l'année, le secrétariat a tourné à plein régime pour coordonner les activités et les échanges entre les Commissions de l'ARIF, les Affiliés, les Auditeurs agréés et les Autorités, gravitant comme un satellite hyper opérationnel autour de trois pôles d'activités : l'admission et la surveillance des Intermédiaires financiers (tâches de l'OAR), l'inscription des Conseillers financiers au Registre (tâches de l'Organe d'enregistrement) et l'organisation régulière de formations, de formes diverses (e-learning, présentiel, en ligne) et résolument attractives grâce à la participation d'orateurs reconnus. Une intensité de travail gérée quotidiennement par six collaboratrices à plein temps (en mode « superwomen » !) et votre infatigable serviteur, au service de l'ARIF depuis plus de 20 ans. Mais quelle est la recette pour un tel succès opérationnel ? Faut-il développer une dévotion inconditionnelle pour la régulation ou une passion débordante pour la bureaucratie ? Être obsédé par la garantie d'une activité irréprochable, si chère à notre place financière ? Le secret réside peut-être tout simplement dans le plaisir de servir, avec l'écoute et la proximité attendues de la part des Membres, des Auditeurs et des Conseillers, en relais constant avec le Comité de l'ARIF et les Autorités, et un zeste de bienveillance.

C'est sûr qu'avec 259 Affiliés, 80 Auditeurs agréés, 1234 Conseillers inscrits et 1194 personnes formées en 2024, il faut un moteur bien rôdé pour assurer la satisfaction des utilisateurs de notre centre de compétences, ceux-ci étant toujours plus nombreux et variés à nous solliciter.

Direction :

Alain Saint-Sulpice	Directeur
---------------------	-----------

Secrétariat :

Marlène Gomes de Sousa	Gestionnaire de surveillance (jusqu'au 31.01.25)
Pauline Richoux	Gestionnaire de surveillance (à partir du 01.01.25)
Fernanda Machado	Gestionnaire d'admission et de surveillance
Androniki Tsihli	Préposée au Registre
Christine Cardot	Comptable
Chelsea Dixon Lancia	Secrétaire polyvalente

ROMANDE DA

